

TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (221.B0)



Alternance travail-études – Entreprises

***Les stages doivent être rémunérés, d'une durée de 8 à 14 semaines pendant l'été pour une moyenne de 28 heures par semaine.**

Compétences des stagiaires

Après une année d'études (stage 1)

- Connaissance du travail de la technicienne ou du technicien et des travaux de génie civil.
- Prendre des mesures.
- Assister à un levé altimétrique.
- Effectuer des croquis.
- Rédiger un carnet de notes d'arpentage.
- Relever les caractéristiques techniques des matériaux de construction.
- Effectuer des dessins assistés par ordinateur (logiciel AutoCad).
- Interpréter des plans de construction.
- Participer à des analyses de matériaux de construction granulaires.
- Participer au respect des mesures en santé et sécurité sur les chantiers de construction. Détenteur de la carte de la CSST avec mention SIMDUT.

Après deux années d'études (stage 2)

S'ajouteront aux compétences de la première année d'études :

- Assister aux levés topographiques et faire de la mise en plan.
- Participer à l'implantation de travaux de construction.
- Prélever des échantillons.
- Effectuer des essais sur des matériaux granulaires, les enrobés bitumineux et le béton de ciment.
- Participer au contrôle qualitatif des matériaux de construction.
- Rédiger des procès-verbaux et des rapports techniques des essais.
- Dessiner des plans.
- Faire le calcul des quantités en préparation des estimations de coût des travaux de construction.
- Participer à toute autre tâche connexe à son domaine.



TECHNOLOGIE DU GÉNIE CIVIL (221.B0)



Alternance travail-études – Étudiantes et étudiants

Conditions

ÉTÉ 2023 : 26 mai au 20 août

Durée de 8 à 14 semaines

Moyenne de 28 heures/semaine

Stage rémunéré

Avantages

Pour l'étudiante et l'étudiant :

Vivre une expérience de travail reliée au programme d'études.

Valider un choix de carrière.

Améliorer les perspectives d'embauche.

Pour l'employeur :

Recruter une main d'œuvre motivée.

Assurer la relève.

Bénéficier d'un crédit d'impôt.
(si admissible)

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au premier stage :

- Être inscrit à temps complet au Cégep de Rimouski à l'hiver 2023.
- Poursuivre les études au Cégep de Rimouski au trimestre d'automne 2023.

Au premier trimestre, avoir réussi :

221-122-RK	Topométrie I
221-132-RK	Construction d'infrastructures
242-221-RK	Dessin technique de base

Au second trimestre, être inscrit à :

221-222-RK	Dessin de génie civil I
221-232-RK	Construction de bâtiments
221-252-RK	Matériaux granulaires
311-202-RK	Santé et sécurité au travail

Pour être admissible au deuxième stage :

- Un cours de formation générale en français ou en philosophie devra être réussi.

« L'alternance travail-études,
une formule gagnante ! »



Ton implication

- Participer activement à la recherche d'un milieu de stage.
- Respecter les exigences de l'entreprise qui t'accueillera et adopter des comportements appropriés à ton milieu de stage.
- Remettre un rapport de stage au Placement et stages ATE, une fois le stage terminé.